



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SEANCE DU 10 MARS 2021

Objet de la délibération : adoption du règlement intérieur du SIVAAD

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 24 février 2021

Transmise au Contrôle de légalité le
 Affichée le.....2021

Nombre de Conseillers Syndicaux : 96

En exercice : 96

Présents : 41

Pouvoirs : 0

Excusés : 27

Votants : 41

Aux termes de la loi d'habilitation n° 2020-290 du 23 mars 2020 portant état d'urgence sanitaire, de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, et des lois des 14 novembre 2020 N° 2020-137 et du 15 février 2021 N°2021-160, prolongeant l'état d'urgence au 1^{er} juin 2021, le quorum est égal au tiers des membres en exercice présents.

L'an deux mille vingt et un, le 10 mars à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à la Valette-du-Var au sein de la salle COUROS, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Délégués Titulaires	
BORMES	PIERRE Véronique – RÉ Geneviève
CAVALAIRE	MORTIER Carold – WYDOOGHE Catherine
COGOLIN	CERTIER Danielle
EVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne
FLASSANS	BODY Aude
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA CROIX VALMER	DALMASSO Robert
LA FARLÈDE	HENRY Pierre
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE LAVANDOU	GERBE Nicole
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc – GIANNINI AUDDINO Flavia
LE THORONET	HENRI Mylène
LE VAL	FABRE Max
MONTFORT SUR ARGENS	ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	GARRONE Florence – RIGHI Dominique
PIGNANS	OLIBÉ Carole – SCOTTO Fabienne
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre - HECKMANN Ingrid
RAMATUELLE	COURTIN Benjamin – DE SAINT JULLE DE COLMONT Camille
RIANS	VANNIER Marie-Thérèse
SAINT CYR	ROCHE Jean-Paul
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SAINT MAXIMIN	DAVICO MELEK Nicole
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène

SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe – ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	TROTET Élie – BRESSAN Michèle

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
SAINT MAXIMIN	FERRY Luc

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs :

Pouvoirs
Néant

Excusés :

Absences Excusées	
BESSE SUR ISSOLE	MARTINELLI Marie-Paule – RUSSO Brigitte BURDY Jeanine – RAULT Véronique
COGOLIN	THIRIEZ Franck
EVENOS	ROMERO Jean-François
FAYENCE	PERRET Michèle – TAMBRUN Daniel
FIGANIÈRES	TACAÏLLE Guy – ESCAILLAS Eric
GASSIN	SIMONI Chantal
LA CROIX VALMER	MONETON Pierre
LA FARLÈDE	GAMBA Mireille
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole
LE BEAUSSET	SALLES Michèle – THEBAULT Hervé
MONTFERRAT	MAGNIEN-BONIN Dominique
PIERREFEU	DEGOUÉY Françoise – HAINIGUE Michel RAVIGNEAUX Dominique
PIGNANS	PRUNET Sophie
SAINTE CYR	MANOUKIAN Astrid
SANARY SUR MER	PORCU Robert – BRONDI Jean
SOLLIÈS TOUCAS	VOGEL Marie-Léa
SOLLIÈS VILLE	JOLY Philippe
TOURRETTES	HERNANDEZ Aurélie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD),

Vu les articles L2121-8 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de règlement intérieur annexé,

Considérant que l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit que l'assemblée délibérante du syndicat doit approuver son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation,

Considérant que Le règlement intérieur doit notamment comprendre les mentions obligatoires suivantes :

- Conditions du débat d'orientations budgétaires,
- Règles de présentation et de déroulement des questions orales

Considérant qu'outre les obligations ci-dessus mentionnées, le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Le président propose aux membres du Comité le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

<u>Pour</u>	41
<u>Contre</u>	0
<u>Abstention</u>	0

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

- Adopte le projet de règlement intérieur
- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, le 10 mars 2021 à la Valette du Var

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Christian TOULOUSE

